

RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 06669
Numéro SIREN : 813 357 332
Nom ou dénomination : RD CONSULTING

Ce dépôt a été enregistré le 05/01/2022 sous le numéro de dépôt B2022/000574

Désignation de l'entreprise <u>SASU RD CONSULTING</u>				Néant <input type="checkbox"/> *															
Adresse de l'entreprise <u>8 rue Berjon 69009 LYON</u>																			
Numéro SIRET* <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"><tr><td>8</td><td>1</td><td>3</td><td>3</td><td>5</td><td>7</td><td>3</td><td>3</td><td>2</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>2</td><td>8</td></tr></table>						8	1	3	3	5	7	3	3	2	0	0	0	2	8
8	1	3	3	5	7	3	3	2	0	0	0	2	8						
Durée de l'exercice en nombre de mois*		<u>12</u>		Durée de l'exercice précédent*		<u>12</u>													
						Exercice N clos le <u>30/06/2021</u>													
ACTIF																			
						Brut 1													
						Amortissements-Provisions 2													
						Net 3													
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		<table border="0" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td rowspan="2" style="font-size: 2em;">{</td><td>Fonds commercial*</td></tr> <tr><td>Autres*</td></tr> </table>		{	Fonds commercial*	Autres*	010	012										
	{	Fonds commercial*																	
		Autres*																	
					014	016													
	Immobilisations corporelles*				028	030													
Immobilisations financières* (1)				040	042	19 075													
Total I (5)				044	048	19 075													
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050	052														
		Marchandises *		060	062	102 626													
	Avances et acomptes versés sur commandes				064	066													
	Créances (2)	<table border="0" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td rowspan="2" style="font-size: 2em;">{</td><td>Clients et comptes rattachés*</td></tr> <tr><td>Autres* (3)</td></tr> </table>		{	Clients et comptes rattachés*	Autres* (3)	068	070	93 080										
		{	Clients et comptes rattachés*																
	Autres* (3)																		
					072	074	19 346												
	Valeurs mobilières de placement				080	082													
Disponibilités				084	086	494 626													
Charges constatées d'avance *				092	094														
Total II				096	098	709 679													
Total général (I + II)				110	112	728 754													
PASSIF																			
						Exercice N NET 1													
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120	1 000													
	Écarts de réévaluation				124														
	Réserve légale				126	100													
	Réserves réglementées*				130														
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*				131	5 626													
	Report à nouveau				134														
	Résultat de l'exercice				136	49 012													
	Provisions réglementées				140														
	Total I				142	55 738													
Provisions pour risques et charges				154															
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156	213													
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164														
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166	46 868													
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....				169	1 700													
	Produits constatés d'avance				174														
Total III				176	673 015														
Total général (I + II + III)				180	728 754														
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195													
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	1 700												
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184													

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise **SASU RD CONSULTING** Néant *

Exercice N clos le
30/06/2021

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export	209		210		
	Production vendue	}	biens	215		214		
			services*	217		218	126 390	
			intracommunautaires					
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)					222	
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production					224	
	Subventions d'exploitation reçues						226	
Autres produits						230	671	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	127 062	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234	102 626
	Variation de stocks (marchandises)*						236	(102 626)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*						240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - immobilier : - mobilier :)					242	95 786
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)					243	768
	Rémunérations du personnel*						250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	
	Dotations aux amortissements*						254	
	Dotations aux provisions						256	
Autres charges	}	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259			262	473	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
Total des charges d'exploitation (II)						264	97 028	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	30 034	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers					(III)	280	24 928
	Produits exceptionnels					(IV)	290	
	Charges financières					(V)	294	1 140
	Charges exceptionnelles	}	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		(VI)	300	
			dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
Impôts sur les bénéfices*					(VII)	306	4 810	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	49 012	
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2	312	49 012	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318		
	Provisions non déductibles*					322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)					324	4 810	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248		330	3 172
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)	249)	251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)						986	
	ZFU-TE (44. octies et octies A)						987	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)						981	
	JEI (44. sexies A)						989	
	ZRD (44. terdecies)						127	
	ZRR (44. quindécies)						138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)						991	
	Investissements outre-mer						344	
	ZFANG (44 quaterdecies)						345	
Zone de développement prioritaire (44 sepdecies)						993		
Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)						992		
Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit						346	
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)						647	350 24 928
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies D)						655	
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)						648	
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)						643	
Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)						990		
Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)						645		
Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)						649		
Deduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)						641		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						352	32 066	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :						356	
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						370	32 066	

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU RD CONSULTING

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2021, dont le total est de 728 754 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 49 012 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2020 au 30/06/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 19/09/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Stocks

Les stocks de l'entreprise sont évalués à leur coût de revient. Le coût de revients est constitué du coût des biens immobiliers augmenté des autres coûts engagés par l'entreprise au cours de ces acquisitions , pour amener le bien dans l'état et à l'endroit où ils se trouve.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations financières	17 375	1 700		19 075
Total	17 375	1 700		19 075
Amortissements & provisions :				
ACTIF NET				19 075

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions			1 700	1 700
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice			1 700	1 700
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

 Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Installations générales, agencements et - Installations techniques, matériel et outillage - Installations générales, agencements				

Les opérations s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Total
Ventilation des dotations			
Compléments liés à une réévaluation Eléments amortis selon mode linéaire Eléments amortis selon autre mode Dotations exceptionnelles			
Dotations de l'exercice			
Ventilation des diminutions			
Eléments transférés à l'actif circulant Eléments cédés Eléments mis hors service			
Diminutions de l'exercice			

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures a etablr	71 480
Total	71 480

Capitaux Propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 1 000,00 euros décomposé en 100 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	100	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	100	10,00

 **Notes sur le bilan**

Dettes

 **Notes sur le bilan**

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	46 530
Banque - intérêts courus à payer	214
Total	46 744

RD CONSULTING

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000,00 €

Siège social : 8 rue Berjon

69009 LYON

813 357 332 RCS LYON

TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTATION DE RESULTAT PRISE

PAR L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 23 DECEMBRE 2021

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2021, s'élevant à 49 012.07 €, de la manière suivante :

- | | |
|------------------------------------|-------------|
| - Une somme de | 40 000.00 € |
| aux actions, à titre de dividende, | |
| - et le solde, soit | 9 012.07 € |
| au compte "Autres réserves" | |

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 400.00 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 31 mars 2022.

En application de l'article 117 quater du code général des impôts, le montant brut des dividendes donne lieu à un prélèvement forfaitaire obligatoire à la source de 12,80 %.

Ce prélèvement, calculé à partir du montant brut des revenus, **n'a aucun caractère libératoire et peut représenter un acompte sur l'impôt dû.**

Les dividendes peuvent être exonérés de ce prélèvement forfaitaire si le revenu fiscal de référence de l'associé, de l'avant-dernière année 2019, est inférieur à 50.000 € (associé célibataire ou veuf) ou 75.000 € (en cas d'imposition commune avec le conjoint).

La demande de dispense doit être formulée au plus tard le 30 novembre de l'année civile précédent le versement des dividendes.

La somme de 40 000 euros versée à titre de dividende sera imputée des prélèvements sociaux avant tout paiement à l'associé unique.

A cet effet, une déclaration fiscale n° 2777 devra être adressée au service des impôts des entreprises, avec les règlements correspondants dans les quinze jours suivant l'expiration du mois au cours duquel les dividendes seront versés.

Par dérogation à l'imposition forfaitaire, l'associé pourra opter pour l'imposition des dividendes au barème de l'impôt sur le revenu, l'impôt définitif étant notamment calculé après application d'un abattement de 40 % mentionné à l'article 158-3-2° du même code.

Cette option s'exerce lors de la déclaration d'ensemble des revenus souscrite par le contribuable l'année suivant celle au cours de laquelle les dividendes ont été perçus.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Date de clôture	Dividendes versés	Montant par titre	Montant éligible à l'abattement de 40 %	Montant non éligible à l'abattement de 40 %	Rappel des dividendes versés hors AGO annuelle	Rappel du montant par titre versé hors AGO annuelle
30/06/2020	20 000.00	200.00	20 000.00	0.00	28 600.00	286.00
30/06/2019	43 000.00	430.00	43 000.00	0.00	0.00	0.00
30/06/2018	43 000.00	430.00	43 000.00	0.00	25 000.00	250.00

Copie certifiée conforme
Le Président